

DEC133248DAJ

Décision donnant délégation de signature temporaire à M. Denis Mourard, directeur adjoint scientifique à l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122244DAJ du 31 août 2012 portant nomination de M. Denis Mourard aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'INSU ;

Vu le projet d'acte constatant les décisions unanimes des associés prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société civile Institut de Radio Astronomie Millimétrique (IRAM) entre l'Instituto Geografico Nacional (IGN), Max-Planck-Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften (MPG) et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1er – Délégation est donnée à M. Denis Mourard, directeur adjoint scientifique à l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte constatant les décisions unanimes des associés prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société civile IRAM entre l'Instituto Geografico Nacional (IGN), Max-Planck-Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften (MPG) et le CNRS.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 décembre 2013

Alain Fuchs